



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 23 JANVIER 2017

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 17 janvier 2017

**L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois janvier**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

**Présents** : JF. OBEZ, O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. LAPTEVA, C. TOWNSEND, M. TOOMEY, I. ZANON, Michèle GALLET, M. FOURNIER, M.C. ROCH, Michel GALLET, V. KRYK, V. BOULAS, J.MERCIER, C. FOLGER, B. LERAY, D. GANNE;

**Absents non excusés** : J. DAZIN, R. JAILLET, S. MERCIER, L. LA MARCA

**Absents excusés** : H. DUMAS, J-A. DURET, L. JACQUEMET, C. FRAUD

**Procurations** : H. DUMAS à JF. OBEZ, L. JACQUEMET à O. GUICHARD, J-A DURET à C. FOLGER

**Secrétaire de séance** : O. GUICHARD

**Assistait** : I. GOUDET, directrice générale des services

La séance est ouverte à 19h30.

O GUICHARD est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2016 n'appelle pas d'observations particulières. Il est adopté à l'unanimité.

### **1- Finances – Garantie de prêt locatif social - Rue de Villard « L'orée du verger ».**

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la proposition de cautionner la S.A d'HLM Halpades pour la réalisation d'un projet de construction de 4 logements locatifs sociaux situés à Ornex « L'Orée du verger », rue de Villars.

Pour la réalisation de ce projet la S.A d'HLM Halpades demande la garantie de la commune à hauteur de 100% pour la demande d'un prêt PLS (prêt locatif social) souscrit auprès du crédit Agricole des Savoie : 335 879.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- APPROUVE le projet qui lui est présenté

- DECIDE de donner au Crédit Agricole des Savoie la garantie de la commune à hauteur de 100% du prêt PLS destiné à financer les travaux précités et dont les caractéristiques sont les suivantes :

• Montant du prêt : 335 879.00 €



*Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain*

---

- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Durée du Préfinancement : 24 mois
- Périodicité des échéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel : Livret A + 1.11%
- Amortissement du Capital : Progressif

-PREND L'ENGAGEMENT, pendant toute la durée du prêt, et jusqu'à complet remboursement, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer à première demande du crédit Agricole des Savoie, le paiement de 100% des dites échéances qui n'auraient pas été payées par la SA d'HLM Halpades.

**2- Finances – Garantie de prêt PLUS et PLAI - Rue de Villard « L'orée du verger ».**

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la proposition de cautionner la S.A d'HLM Halpades pour la réalisation d'un projet de construction de 13 logements locatifs sociaux situés à Ornex « L'Orée du verger », rue de Villars.

Pour la réalisation de ce projet la S.A d'HLM Halpades demande la garantie de la commune à hauteur de 100% pour la demande de prêt d'un montant total de 1 176 331.00 € souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de deux lignes de deux lignes de prêt :

- Prêt PLUS (prêt locatif à usage social): 749 885.00€
- Prêt PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) : 426 446.00€

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- APPROUVE le projet qui lui est présenté, tenant compte des caractéristiques financières des deux lignes de prêt décrites dans le tableau ci-dessous
- DIT QUE LA GARANTIE EST ACCORDEE dans les conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celles-ci.
- AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.



Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain

Ligne de prêt PLUS		Ligne de prêt PLAI	
Prêt PLUS	749 885.00€	Prêt PLAI	426 446.00€
Durée préfinancement	3 à 24 mois	Durée préfinancement	3 à 24 mois
Durée d'amortissement	40 ans	Durée d'amortissement	40 ans
Périodicité des échéances	annuelles	Périodicité des échéances	annuelles
Index	Livret A	Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.60% (1)	Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.20% (1)
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés (2)	Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés (2)
Modalités de révision	« double révisabilité » DR	Modalités de révision	« double révisabilité » DR
Taux de progressivité des échéances	Si DR : de -3% à 0.50% maximum (3)	Taux de progressivité des échéances	Si DR : de -3% à 0.50% maximum (3)

(1) Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.

(2) Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.

(3) (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A

### **3. Ressources Humaines – Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain**

Depuis le départ en retraite du médecin agréé en 2016, la ville d'Ornex n'a plus de médecin du travail pour assurer les visites médicales des agents.

Le centre de gestion propose à la commune d'adhérer au service intercommunal de médecine préventive qu'il a mis en place.

Les prestations de surveillance médicale assurées par le service de Médecine préventive pour les agents sont les suivantes :

- Une visite périodique réglementaire telle que prévu par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié (l'examen clinique, les examens complémentaires pratiqués par le service et la mise à jour du calendrier vaccinal)
- Les visites de reprise après un congé maladie ou accident du travail ayant entraîné un arrêt de travail de plus de 30 jours.
- Les visites de pré-reprise pendant l'arrêt de travail uniquement à la demande de l'agent ou de son médecin.
- Les visites médicales à la demande de l'agent ou de la collectivité



*Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain*

---

- Le suivi médical particulier (visite annuelle) à l'égard des femmes enceintes, des personnes reconnues travailleurs handicapés, pour les agents nécessitant un suivi d'aptitude particulier et pour ceux soumis à des risques professionnels spéciaux

Certaines prestations spécifiques seront à la charge de la collectivité, en plus de la cotisation annuelle par agent :

- Les examens radiographiques à l'appréciation du médecin de prévention ;
- Les examens complémentaires de laboratoire pour les agents soumis à des risques spécifiques et pour aide à la décision d'aptitude ;
- Le coût du vaccin à caractère d'obligation professionnelle.
- Les examens spéciaux de spécialistes issus du suivi médical mis en place

Le lieu des visites sera fixé d'un commun accord entre le service de médecine préventive et la collectivité.

Le coût d'adhésion s'élève à 80€ par agent (sur l'effectif comptabilisé au 31 décembre de l'année précédente).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion au service intercommunal de médecine préventive mis en place par le centre de gestion.
- DIT QUE LES CREDITS correspondants seront inscrit au budget de l'année 2017

**4.1 – Marché Public - Autorisation de signature du marché de rénovation/extension de la Mairie d'Ornex lot n°1 contrôle technique**

Le présent marché, comprenant deux lots, porte sur les missions de contrôle technique (lot1) et de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs (lot 2) pour les phases de conception et de réalisation, relative à l'extension et la rénovation de la Mairie d'Ornex.

Une consultation a été lancée le 19 décembre 2016 avec une date limite de réception des offres au 06 janvier 2017.

La commission Mapa s'est tenue le 13 janvier 2017.

Pour le lot 1, quatre offres sont arrivées dans le délai imparti. L'offre jugée la plus avantageuse économiquement a été choisie.

L'entreprise DEKRA propose d'intervenir 246 heures pour un montant de 9 840.00 € HT.

Suite à l'analyse des offres, Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de prestation de service relative à la mission de contrôle technique pour la rénovation extension de la Mairie d'Ornex avec l'entreprise DEKRA.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- AUTORISE LE MAIRE à signer le marché de rénovation/extension de la Mairie d'Ornex lot 1 contrôle technique et tous documents s'y rapportant avec l'entreprise DEKRA
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017



#### **4.2 – Marché Public - Autorisation de signature du marché de rénovation/extension de la Mairie d'Ornex lot n°2 coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs**

Le présent marché, comprenant deux lots, porte sur les missions de contrôle technique (lot1) et de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs (lot 2) pour les phases de conception et de réalisation, relative à l'extension et la rénovation de la Mairie d'Ornex.

Une consultation a été lancée le 19 décembre 2016 avec une date limite de réception des offres au 06 janvier 2017.

La commission MAPA s'est tenue le 13 janvier 2017.

Pour le lot 2, six offres sont arrivées dans le délai imparti. L'offre jugée la plus avantageuse économiquement sera choisie.

L'entreprise ELYFEC propose d'intervenir 132 heures pour un montant de 3 696 € HT.

Suite à l'analyse des offres, Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché de prestation de service relative à la mission SPS pour la rénovation extension de la Mairie d'Ornex avec l'entreprise ELYFEC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- AUTORISE LE MAIRE à signer le marché de rénovation/extension de la Mairie d'Ornex lot 2 coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs et tous documents s'y rapportant avec l'entreprise ELYFEC

- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017

#### **5 – Marché Public - Marché de maîtrise d'œuvre pour le prolongement de la route de Brétigny**

Le présent marché a pour objet la réalisation de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de voirie route de Brétigny:

- Aménagement d'un cheminement mode doux piéton cycle le long de la route de Brétigny

- Aménagement visant à réduire la vitesse des véhicules circulant sur la voie

Une consultation a été lancée le 09 décembre 2016 avec une date limite de réception des offres au 03 janvier 2017.

La commission MAPA s'est tenue le 13 janvier 2017.

Cinq offres sont arrivées dans le délai imparti. L'offre jugée la plus avantageuse économiquement sera choisie.

L'entreprise JDBE propose d'intervenir 17 semaines pour un montant de 6 720 € HT.



*Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain*

---

Suite à l'analyse des offres, Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relative au marché de prestation de service pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement de voirie route de Brétigny, avec l'entreprise JD BE.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- AUTORISE LE MAIRE à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le prolongement de la route de Brétigny et tous les documents s'y rapportant avec l'entreprise JD BE
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017

**6 – Travaux – plan de financement portant sur l'enfouissement du réseau télécom rue de la Tour / rue de l'église / RD 1005**

Dans le cadre de l'étude menée pour la création d'un centre bourg à Ornex, il a été demandé au SIEA un plan de financement pour l'amélioration esthétique des réseaux « RD 1005, rue de la tour et rue de l'Eglise »

Ce projet comprend la mise en souterrain du réseau de télécommunication.

Le montant total du projet s'élève à 44 000 € TTC à la charge de la Commune d'Ornex.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- AUTORISE LE MAIRE à signer le plan de financement du SIEA et tous documents s'y rapportant
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2017

**7. décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation**

JF OBEZ rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.  
Cette liste n'appelle pas de questions particulières.

**Question du public**

Pas de question du public.

**Questions diverses**

**Déneigement :**

V BOULAS félicite les services techniques pour le déneigement. Cependant, il a pu constater, rue de l'église qu'une patinoire s'est formée, potentiellement dangereuse pour les usagers.

W. DELAVENNE explique que les congères qui se sont formées ces derniers jours ont été un problème. Michel GALLET s'interroge sur la procédure de déclenchement de l'astreinte de déneigement au niveau des services de la commune. Qui donne le feu vert au niveau de la commune pour déclencher le déneigement. Lorsque M GALLET est rentré à minuit le soir de neige la semaine dernière, le route était bloquée.

W DELAVENNE explique qu'au niveau communal, c'est l'agent qui est d'astreinte qui décide de partir. Il se lève à 4h00. Ces horaires sont calés sur les heures d'intervention de déneigement du département (pas d'intervention entre 23h00 et 4h00)

Au niveau de la commune, les agents commencent à 4h30 environ.



C BIOLAY souligne le fait qu'il ne serait pas forcément utile de déneiger les voies secondaires si la voie principale (la route départementale) n'est pas déneigée, ce n'est pas utile.

### **Parking de l'église**

Michel GALLET, dans la semaine entre Noël et Nouvel an a dû se rendre à une cérémonie. Il restait deux places sur le parking. Il est de plus en plus occupé.

JF. OBEZ dit que si la situation s'aggrave, on mettra une zone bleue.

O GUICHARD précise qu'il y a aussi des gens qui ne se garent pas dans leur parking privé et qui se garent sur la place.

En hiver, pour les cérémonies, les sanitaires de la place de l'église ne sont pas alimentés en eau à cause du gel. W.DELAVENNE explique qu'il faut prévenir l'accueil de la maire lorsque des cérémonies sont programmées, afin que les services puissent ouvrir l'eau spécifiquement pour la refermer ensuite.

### **Aménagement Five:**

Michel GALLET s'interroge sur les aménagement qui vont être faits autour du Five.

M GIRIAT explique que la commune est en discussion avec le Département pour faire quelque chose de propre.

Michel GALLET regrette qu'il n'y ait pas d'accès pour les véhicules de secours

W DELAVENNE dit que les projets passent par les services du SDIS à Bellegarde avant d'être autorisés, et que ça devrait être anticipé.

M GIRIAT explique que les aménagement sont devenus indispensables, car de nombreuses voitures tampons stationnent désormais juste devant les immeubles.

JF. OBEZ rappelle que les gros gabarits, donc les pompiers, peuvent bien accéder par devant, même si c'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de place derrière les immeubles.

JF. OBEZ propose à Michel GALLET de regarder les plans avec M GIRIAT.

JF OBEZ annonce la démission de C. FRAUD qui sera remplacée par M. CONDE. Le Maire est en attente du courrier officialisant cette décision de C. FRAUD.

Prochain CM : lundi 13 février

JF. OBEZ précise qu'en mars, la municipalité sera en ordre de marche pour présenter le projet de la rénovation de la mairie au conseil municipal.

Réunion publique du 7 mars à 20h30 sur la route de Bretigny

Clôture de la séance à 20h30

Prochaine réunion du Conseil Municipal: Le lundi 13 février 2017



*Commune d'Ornex – République Française – Département de l'Ain*

---

**JF. OBEZ**

**O. GUICHARD**

**C. BIOLAY**

**W. DELAVENNE**

**M. GIRIAT**

**L. JACQUEMET**

**M. LAPTEVA**

**C. TOWNSEND**

**M. C. ROCH**

**M. FOURNIER**

**M. GALLET**

**V. KRYK**

**M. TOOMEY**

**Michèle GALLET**

**V. BOULAS**

**H. DUMAS**

**B. LERAY**

**I. ZANON**

**C. FOLGER**

**D. GANNE**

**J. MERCIER**

**J-A. DURET**

, ;